



U.S.F. BADMINTON

La Flèche



REGLEMENT PARTICULIER DU TOURNOI NATIONAL SENIOR 2010

Art 1 : Ce tournoi est ouvert à tous les licenciés FFBA Seniors, Juniors et cadets (avec surclassement) de B1 à NC en simples, doubles et doubles mixtes.

Art 2 : L'inscription pourra se faire au maximum sur **2 tableaux y compris sur 2 tableaux de doubles**.

Art 3 : En cas d'inscription sur 2 tableaux, vous devez vous inscrire dans la même série sauf si votre classement est différent.

Art 4 : Le juge arbitre du tournoi est M. Gilles Vadé assisté de M. Yves Delorme.

Art 5 : Les règles générales de la FFBA « Nouvelles règles officielles du Badminton » de JOBIN ROBINSON seront appliquées.

Art 6 : Le numéro d'autorisation du tournoi attribué par la FFBA est le : 09/10.PL.014-TN.N.A-C72/BCDNC.s.France

Art 7 : Tout joueur devra présenter sa licence le jour de la compétition.

Art 8 : Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son match sera déclaré forfait (après accord du juge arbitre).

Art 9 : Les joueurs seront convoqués 45mn avant le premier match prévu de leur tableau.

Art 10 : Les joueurs auront 3 mn d'échauffement à partir de l'appel de leur match et devront se présenter avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires à leur match.

Art 11 : Le temps de repos entre 2 matchs sera de 20 mn mais pourra être réduit en accord avec les intéressés.

Art 12 : Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 mn sur l'horaire prévu.

Art 13 : Tous les matchs seront auto arbitrés.

Art 14 : Tout volant touchant la structure sera compté « faute » dans l'échange et « let » pour le premier service.

Art 15 : Seuls auront accès au terrain les joueurs appelés à jouer ainsi que leur(s) coach(s) respectif(s).

Art 16 : Une tenue de badminton conforme aux circulaires FFBA est exigée.

Art 17 : Tout joueur désirant s'absenter de la salle où il joue doit en avertir le juge arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

Art 18 : Le comité d'organisation avec l'accord du juge arbitre se réserve le droit de compléter, de regrouper et de modifier les tableaux en cas de nécessité.

Art 19 : Le comité d'organisation ayant un nombre de places limités par tableau, nous donnerons donc priorité aux premiers engagements reçus et réglés correctement remplis (et ceci par tableau).

Art 20 : Tous les tableaux seront constitués de **poules de 3 ou 4 avec 2 sortants** sauf exception.

Art 21 : En cas d'absence à l'heure de la convocation, le joueur sera déclaré forfait par le JA.

Art 22 : Le classement pris en compte sera celui du **1^{er} septembre 2009**.

Art 23 : La date limite de réception pour les feuilles d'inscriptions est fixée au **Mardi 12 janvier 2010**.

Art 24 : Le remboursement des droits d'inscription ne pourra se faire que pour les forfaits justifiés et annoncés avant la date du **tirage au sort du vendredi 15 janvier 2010**.

Art 25 : Vous recevrez la **feuille de convocation le mardi 19 janvier 2010** obligatoirement par **E-mail** et sera aussi sur <http://usfbad.free.fr> (Si vous ne recevez pas cette convocation, appelez l'organisation).

Art 26 : Seul un représentant du club est autorisé à poser une réclamation à la table de marque.

Art 27 : le volant officiel pour les joueurs classés sera **TRUMP T101** et **MAVIS370** pour les NC.

Art 28 : Le présent règlement sera affiché dans la salle.



www.intersport.fr



SUPER U Ouvert de 9h à 19h30 du Lundi au Samedi sans Interruption
DURTAL Tél. 02 41 76 04 04
les nouveaux commerçants
24/24 GPL
Yann OUARY
location Louez utile et pratique !
29€ par jour
Welcome 09 74 78 49 97